



Loi « GRAND ÂGE », un choix sociétal.

La France vieillit, c'est un fait de société et chacun s'en réjouit. Selon les démographes, le pic du vieillissement aura lieu d'ici à quelques années, vers 2030. L'allongement de la durée de vie a pour corollaire l'augmentation du nombre de personnes dépendantes, c'est un fait objectif.

L'accroissement de la dépendance et la régression des moyens attribués conduisent à **une moindre efficacité de l'aide et du soin** près des **personnes dépendantes** pour lesquelles aujourd'hui, on peut parler de **maltraitance**.

Le nombre de places en EHPAD (Etablissement Hébergement Personnes Agées Dépendantes) est figé depuis plusieurs années. Le volume d'activité APA (Allocation Personnalisée Autonomie) diminue par manque de professionnels intervenants. Les plans d'aide définis par les équipes médicosociales ne sont

exécutés qu'à 80, 75, 60% voire moins. Le même constat est fait près des SSIAD (Service Soins Infirmiers à Domicile).

Tout le territoire national est concerné. Pour l'Ille et Vilaine, les unions et fédérations de la branche Aide à Domicile ; dite BAD, annoncent 250 postes vacants d'Aide à Domicile et 1200 personnes âgées en attente de la prestation APA.

La régression des moyens affectés par personne fragilisée et la pénurie des personnels d'intervention renvoient à un accompagnement de la personne fragilisée par son environnement familial et/ou de voisinage, générant angoisse, inquiétude pour les aidants naturels ; **en cela c'est un choix de société**.

Annoncé depuis 20 ans par les gouvernements successifs le « **Risque Dépendance** » a été inscrit dans la loi « Financement Sécurité Sociale » 2021, confié à la CNSA (Caisse Nationale Solidarité Autonomie) mais **sans moyen financier spécifique**.

Le rapport « Libault » remis au gouvernement et rendu public en 2019 fait des propositions éclairées, argumentées et quantifiées. Il estime entre 5 et 6 milliards le besoin annuel de financement et pointe en **priorité absolue une revalorisation importante de la rémunération des professionnels**.

Ce rapport est resté aux oubliettes car il bouscule le dogme gouvernemental du refus d'augmenter les prélèvements obligatoires. **Comment créer un risque social sans lui assigner une recette spécifique ?**

Depuis quelques années, nos gouvernants prônent la baisse de l'impôt. On a supprimé la taxe d'habitation, la redevance télé, on réduit la taxe production des entreprises, on propose de diminuer, voire de supprimer, les droits de mutation. **Cette démarche développe l'individualisme et fragilise l'approche collective**. Il est temps de réactiver la culture de l'impôt, nécessaire à toute vie de société et de rappeler ce principe fondateur de la solidarité « **contribuer selon ses moyens pour recevoir selon ses besoins** ».

Un ajustement de deux points des droits de mutation sur patrimoine générerait 3 milliards de ressources annuelles. Le passage de la Contribution Additionnelle Solidarité Autonomie dite CASA payée par les retraités, au-delà d'un certain revenu fiscal (plus de 15 000 euros pour 1 part), de 0,3 à 1% dégagerait près de deux milliards. Ces deux pistes de financement de solidarité permettraient la mise en œuvre du rapport « Libault » en attente depuis trois ans dans les ministères concernés. Ces deux axes ne sont que des pistes de réflexion, ils ne sont pas exhaustifs.

La mise en œuvre d'une politique volontariste d'accompagnement, d'aide et de soin des ainés répondant à leurs besoins et attentes est possible à la condition que nos gouvernants en aient envie ; en cela c'est un choix de société.

J'appelle nos responsables, ministres mais aussi parlementaires (Député-e-s, Sénateurs et Sénatrices) à s'imprégner pleinement de la situation actuelle et à **faire ce choix sociétal** en faveur des personnes fragilisées.

J'invite les unions et fédérations nationales de la « BAD » à porter haut et fort cette revendication d'un financement solidaire du risque dépendance permettant la mise en œuvre de la loi « Grand Âge » inspirée du rapport « Libault ».

Le 19 septembre 2022
Rémi Coudron
Président d'Assia Réseau UNA
Administrateur UNA Bretagne